

VOLLEYBALL CLUB EPALINGES



RÈGLEMENT SAISON, valable dès le 1^{er} juillet 2023

Membres :

Ils sont tenus de s'assurer eux-mêmes contre les accidents et d'avoir une responsabilité civile. Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou d'échange de matériel.

Par leur inscription au club, ils en acceptent les statuts et le règlement annuel en vigueur.

Direction du club :

Il est dirigé par le comité élu en assemblée générale.

Assemblée générale :

Les membres sont tenus d'y participer dès l'âge de 16 ans. En cas d'absence prévisible, les membres doivent s'excuser par écrit dans les délais indiqués dans la convocation envoyée à chacun personnellement.

Cette assemblée se déroule une fois par année.

Fermeture du club :

A Noël, 2 semaines qui correspondent aux vacances scolaires.

En été, 7 semaines qui correspondent aux vacances scolaires.

Les entraîneurs vous signaleront au fur et à mesure si les entraînements sont maintenus durant les autres périodes de vacances scolaires.

Démissions :

Par lettre ou par mail envoyé à un membre du comité.

La démission peut être envoyée en tout temps mais la cotisation de l'année en cours reste due.

La saison débute le **1 juillet** et se termine le **30 juin de la saison en cours.**

Congé :

Les membres qui demandent un congé d'une saison seront affranchis de cotisations.

A l'issue du congé, s'ils ne se manifestent pas, ils seront sortis de la liste du club.

Devoirs des membres :

Les membres actifs sont responsables du marquage des différents matches ; en conséquence, ils sont appelés à suivre un cours de marqueur.

En cas de nécessité, **les adultes** qui, après 3 saisons actives, n'auront pas encore accepté de tâche importante, devront à leur tour, par solidarité à l'égard des autres membres, remplir une de ces fonctions essentielles à la bonne marche du club.

Tarifs :

Finance d'inscription senior (exigible sur 2 ans, 50.-/an) senior	unique	100.-
Finance d'inscription junior (âge limite = M23 pour l'année en cours)	unique	60.-
Cotisation pour membre actif, ligue nationale	annuelle	300.-
Cotisation pour membre actif senior, ligue régionale	annuelle	250.-
Cotisation pour membre actif étudiant*/apprenti, ligue régionale	annuelle	190.-
Cotisation pour membre actif mini-volley & junior (= fin scolarité oblig.)	annuelle	125.-
Cotisation pour membre "volley détente"	annuelle	125.-
<u>Remarques:</u>		
*Pour bénéficier du statut d'étudiant, le membre doit être âgé de moins de 26 ans révolus et adresser une copie de sa carte d'étudiant valable au caissier du club.		
les nouveaux membres admis au VBC Epalinges après le 31 décembre de la saison en cours paieront une demi-cotisation.		
les joueuses/joueurs accomplissant une tâche annuelle spécifique au sein du club (caissier, secrétaire, responsable des arbitres, responsable des marqueurs, responsable d'équipe, responsable matériel) bénéficient d'une réduction de cotisation de	annuelle	-100.-
Licence ligue nationale	annuelle	250.-
Licence ligue régionale, double licence régionale+junior	annuelle	110.-
Licence junior (M17-19-23)	annuelle	60.-
Licence M15	annuelle	30.-
Licence mini M13	annuelle	15.-
Frais de rappel (chaque)	dès le 2e	20.-
Amendes infligées aux joueurs (conduite incorrecte, ..., selon règlement SVRV ou Swiss Volley) sont payées par les joueurs responsables.		
Les amendes infligées aux arbitres sont assumées par le club.		

Entrée en vigueur : le présent règlement prend effet au 1^{er} juillet 2023.

Epalinges, le 21.06.2023

Le Comité du VBC Epalinges